

**OBJET : DM N°1 DU BUDGET
ANNEXE STATION-SERVICE**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 23 septembre 2026

Nombre de Conseillers : En exercice : 31 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 Résultat des votes : Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0	Présents les délégués avec voix délibérative : Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ; Excusé : Sébastien MASSIT Pouvoirs : Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.
---	---

CONSIDÉRANT que cette décision modificative correspond à des correctifs d'imputations budgétaires à la suite du travail sur l'actif réalisé conjointement avec les services du SGC ; à des ajustements d'écritures pour que l'annuité de la dette soit couverte par des ressources propres ; l'actualisation des crédits budgétaires pour l'achat de carburants et les maintenances.

Code INSEE
38155

Com. Communes Cœur de Chartreuse - STATION
SERVICE CC CŒUR DE CHARTREUSE

DM n° 1 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DECISION MODIFICATIVE 1 STATION SERVICE**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6066 : Carburants	0.00 €	199 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	206 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 315.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 315.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	838.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	838.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	13 679.00 €	26.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	13 679.00 €	26.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 707 : Ventes de marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	199 800.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat^{on} de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	199 800.00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 679.00 €	213 479.00 €	0.00 €	199 800.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 315.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 315.00 €
R- 28153 : Installations à caractère spécifique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	838.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	0.00 €	0.00 €	838.00 €
D-2135 : Installat ^{on} générales, agencements, aménagements des construct ^{on}	0.00 €	7 153.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	7 153.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	7 153.00 €	0.00 €	7 153.00 €
Total Général		206 953.00 €		206 953.00 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les écritures intégrées dans la DM n°1 du budget annexe Station-service

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 1^{er} octobre 2026,

